



VILLE de LILLE

PROCES-VERBAL N° 4

2e Direction - 1er Bureau

de la

Services concédés

Séance de la Commission du Gaz et de

l'Electricité du Samedi 28 Février 1925.-

Gaz - Electricité

Etai~~ent~~ présents :

L'Adm. Mun. a pris connais
sance sans observation
LE 7.3.25
M. PLANQUE.

M.M. Guelton, Saint-Venant, adjoints,
Bondues, Salengro, conseillers municipaux,
Duez, Conseiller juridique de la Ville,
Cochez, Ingénieur-Directeur des Travaux municipaux,
Bonnet, Ingénieur du Service des Travaux municipaux.

A- Electricité - Electrification du secteur Quartier St-Michel.-
La Cie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) dépose une demande pour l'électrification du secteur Quartier Saint-Michel en'courant triphasé basse tension avec installation aérienne des canalisations. Les rues visées sont entr'autres : la rue Brule Maison, rue de Fleurus, rue des Postes.

La Commission propose à l'Administration de donner avis favorable à cette demande et de laisser installer les canalisations aériennes dans ce secteur.

B- Gaz - Laboratoires de Contrôle -

La Commission est mise au courant du rapport du service concernant l'installation du laboratoire prévu à la Préfecture. Elle propose à l'Administration de donner avis favorable et suite positive aux conclusions du rapport. Celui-ci demande la nomination d'un aide-chimiste pour suivre les expériences de contrôle du pouvoir calorifique du gaz comme il est prévu dans le nouvel avenant et installation d'un nouveau laboratoire au Laboratoire Municipal.

VILLE DE LILLE

2è Direction.
1er Bureau.

Services concédés.

Gaz - Electricité.

Procès-verbal n°2

de la

séance de la commission Gaz - Electricité,

du Mercredi 26 Novembre 1924

Archives 294



Etaient présents :

M.M. Guelton, adjoint,
Bondues, Conseiller municipal,
Cochez, Ingénieur-Directeur des Travaux
municipaux,
Bonnet, ingénieur du service des Travaux
municipaux.

Excusé : M. Willems, adjoint.

A - Lettre du Syndicat des ouvriers du Gaz et de l'électricité.

Par lettre datée du 19 Octobre 1924 adressée à M. le Maire de Lille, le syndicat des ouvriers du gaz communique la lettre qu'il adresse à la Cie du Gaz le 19 Octobre 1924, accompagnée du projet de contrat de travail qu'il voudrait voir aboutir.

Le syndicat demande l'appui de la Ville concernant cette question.

Après examen des conventions passées entre la Cie du Gaz tant pour le gaz que pour l'électricité; (avenant de 1886, nouvel avenant du 22 Juin 1924, avenant de 1902 et nouvelle convention du 22 Novembre 1924) la Commission estime, comme les dites conventions ne mentionnent pas (I) l'intervention de la Ville dans ce cas, qu'il n'y a donc pas lieu d'entrer en pourparlers avec la Cie, cette question devant rester particulière entre le syndicat d'une part et la Cie du Gaz d'autre part.

(I) Le nouvel avenant du 22 Juin 1924 dit seulement :

"Article 60 - Le prix maximum de vente du gaz sera :

X = 0 f.20 + 0,2 P + 7 S

P prix du charbon - S salaire horaire moyen en francs d'un chauffeur de fours (non compris les allocations familiales ni les avantages en nature)

Etant donné l'intérêt général qu'il y a d'obtenir un prix de vente du gaz le plus réduit possible, la Cie concessionnaire devra veiller à ce que les salaires des chauffeurs soient sensiblement égaux à ceux des ouvriers de même catégorie de la région; de plus il est spécifié que le salaire horaire des manoeuvres employés à la fabrication du gaz ne pourra être inférieur aux 5/6 du salaire horaire du chauffeur de fours"

(Du 10 Octobre 1922 au 30 Septembre 1923, le prix moyen de l'heure a été de 3 Frs 0317)

La Commission fait remarquer à titre documentaire que le prix du gaz est fonction du prix du charbon et du salaire horaire moyen des ouvriers du gaz; l'aboutissement des revendications ouvrières provoquerait au moment de la revision une majoration du prix du gaz (2) en supposant le prix du charbon fixé. Malheureusement une hausse du prix du charbon s'étant produite, il y a lieu d'envisager une majoration du prix du gaz de 1 ou 2 centimes au Mc, à partir du 1er Janvier 1925.

B - Pression du gaz en Ville - Réclamations - La Commission prend connaissance de deux réclamations concernant le manque de pression du gaz distribué :

1° Réclamation collective du quartier St Maurice. Satisfaction a été donnée par la Cie qui a procédé à un nettoyage de tuyauterie.

2° Réclamation particulière venant par la Presse (Echo du Nord) - Le deuxième article (écho du 27 Novembre) montre que l'incident est clos.

La Commission saisit cette occasion pour présenter la proposition suivante à l'Administration :

Achat de quelques appareils manomètres indicateurs enregistreurs de pression (trois par exemple) qui seraient placés à poste fixe; l'un d'eux servirait d'enregistreur mobile permettant la vérification de la pression au point désigné par la réclamation.

L'acquisition coûterait quelques centaines de francs (1500 f.) et permettrait un contrôle très sérieux de la pression en tous points quelconques de la Ville

C - Canalisations aériennes pour l'électricité - La Cie du Gaz (Réseau électrique) demande par écrit quel est le mode des canalisations à établir dans certaines rues.

D'accord complètement avec la Commission du plan (P.V. de la séance du 21 Novembre 1924)

La Commission propose à l'Administration ce qui suit :

Liste A - Boulevard Vauban (au-delà de la rue Solférino) Place de Tourcoing, Boulevard Bigo-Danel, Place Cormontaigne), Boulevard Victor Hugo, Place Barthélémy Dorez, . en aérien;
Rue Nationale (au-delà de la rue Solférino) rue Léon Gambetta (au-delà de la rue Solférino) Place Sébastopol, en souterrain.

Liste B - Toutes les rues proposées, en aérien, savoir : Isly, Loos, Fulton, Jules Guesde (anc. rue de Juliers) rue du Fg de Roubaix, Gounod, de la Louvière) du Buisson, avenue Emile Zola, St Gabriel, Place Madeleine Caulier, Bouvines, Pierre Legrand, de Lannoy, du Long Pot, Bernos, Jules de Vicq, Cambrai, de Douai, de Valenciennes.

(2) Article 60 bis - A moins de variations exceptionnelles dans les valeurs de P et de S dépassant 20 %, le prix à percevoir par la Cie s'établira tous les ans et sera fixé avant le 1er Décembre pour être mis en application le 1er Janvier suivant. Les valeurs de P et S seront obtenues par la moyenne des résultats constatés dans les 12 mois précédant le 1er Octobre de chaque année.

La Commission propose de communiquer à la Presse (I) les rues de la liste B de cette façon les observations des habitants de ces rues pourront être faites en temps utile et l'Administration pourra statuer en connaissant les réclamations concernant cette question très particulière.

D - Canalisations des rues d'Isly, Halévy, Roland et de Toul .

La Cie du gaz (Réseau électrique) dépose une demande pour canaliser les rues d'Isly, Halévy, Roland et de Toul, en aérien.

La Commission propose à l'Administration de donner avis favorable à cette demande faite en application de la nouvelle convention adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 22 Novembre 1924

(I) Projet de communiqué à la Presse.

L'éclairage électrique de Lille.

La convention nouvelle concernant la distribution d'énergie électrique dans les rues de Lille par la Compagnie du Gaz (Réseau électrique) a été approuvée par le Conseil municipal le 22 Novembre 1924.

Les canalisations pour le courant électrique basse tension destiné à l'éclairage ou à la petite force motrice seraient souterraines dans le centre de la ville et aériennes en dehors de ce secteur.

Toutefois, l'Administration municipale se réserve le droit de demander que les canalisations soient souterraines dans certaines rues situées en dehors du secteur central limité par la Deûle, la rue Solférino, le Boulevard des Ecoles, la rue Boitelle et la ligne du Chemin de fer.

Les habitants de Fives ayant demandé que les canalisations souterraines soient réduites au strict nécessaire, l'Administration municipale a décidé que les canalisations pourraient être aériennes dans les rues suivantes :

Rues d'Isly, de Loos, Fulton, Jules Guesde, du Faubourg de Roubaix, Gounod, de la Louvière, du Buisson, avenue Emile Zola, Saint Gabriel, Place Madeleine Caulier, rues de Bouvines, Pierre Legrand, de Lamoy, du Long Pot, Bernos, Jules de Vicq, de Cambrai, de Valenciennes, de Douai.